

ÉTAT DES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Conformément à l'article L.716-1 du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 40 000 habitants publient chaque année sur leur site internet la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

La Communauté de Communes du Pays des Abers est soumise à cette obligation.

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
242900553	PAYS DES ABERS	2023	474 917,13 €	4	6	120
242900553	PAYS DES ABERS	2024	479 484,35 €	5	5	120
242900553	PAYS DES ABERS	2025	492 315,01 €	4	6	120